

 Tri Val de
GRAY AUTORISATION DE SOINS SAISON 2024

Je soussigné(e) Mr, Mme,

Né le :

- Autorise les encadrants, en cas de blessure ou d'accident survenus pendant l'activité sportive, à prendre toutes les mesures nécessaires pour que je sois dirigé et soigné pour les premiers soins vers l'hôpital le plus proche, y compris en compétition par les personnes de l'encadrement et accompagnatrices.
- Autorise les secours, le médecin à pratiquer toute intervention ou soin qui s'avèreraient indispensable, y compris mon hospitalisation.

Personne(s) à prévenir en cas d'Urgence : (Nom – Prénom – Qualité – Téléphone)

1. Mr, Mme, Téléphone :

2. Mr, Mme, Téléphone :

Fait à : Signature du Licencié

Le :

 Tri Val de
GRAY AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE SAISON 2024

Je soussigné(e) Mr, Mme,

Né le :

- Autorise le Club du Tri Val de Gray à photographier et à utiliser mon image, à mettre les photos prises sur le site internet www.trivaldegray.com OU triathlonduvaldegray.com OU Page Facebook et Twitter Tri Val de Gray, les journaux ou tout autre support publicitaire du Club

Si je ne le désire pas, il me suffit de cocher la case suivante:

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de mon enfant, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute utilisation préjudiciable.

Fait à : Signature du Licencié,

Le :

Certificat médical

Je soussigné(e) Docteur, certifie que l'état
Je soussigné(e) Docteur, certifie que l'état
de santé de M. / Mme ne présente pas ce
jour de contre-indication apparente à :

La pratique du sport⁽¹⁾ en **compétition**

RAYER LA MENTION INUTILE

La pratique du sport⁽¹⁾

(1) A l'exclusion des disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 du code du sport, précisées à l'article D. 231-1-5 du même code et listées ci-après :

1. l'alpinisme,
2. la plongée subaquatique,
3. la spéléologie
4. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé,
5. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;
6. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;
7. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;
8. le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

Important : Les certificats médicaux correspondants aux disciplines ci-dessus numérotées de 1 à 4, valable une saison, peuvent être remis à votre club en même temps que votre formulaire de demande de licence (les disciplines concernées seront alors mentionnées sur votre licence).



A défaut, ils devront être fournis directement à l'organisateur en cas de participation à un raid intégrant une ou plusieurs de ces disciplines.

A, le

Signature et cachet du médecin

Certificat médical à joindre à votre formulaire de demande de licence